

Séance du 28 Novembre 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt-huit Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire :

Étaient présents : M. M. Tujau L. Jacoste, Barone, St. Laul, Dufor, St. Blancat, J. Doumenc, Cau. Cécille St. Loo R. Verdier, Biralent, Balthé, Orliac L. Joubert, Bouche Lagardelle, Sandine, Pruniot.

Absent excusé : M. Lamolle

Lection est faite de l'ordre du jour de la séance précédente : Adopté.
M. Pruniot est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1° Rapport de M. le Receveur sur la situation financière de la Commune,
- 2° Droits de place et cahier des charges (adjudication 1948)
- 3° Emplacement des oies vivantes.
- 4° ~~Commission~~ / propositions / matériaux des démolitions des Vieilles Halles
- 5° Achat d'un camion pour l'entretien des ornières
- 6° Canal d'amener de l'usine élévatoire de Mazères
- 7° Moulin de Mazères,

- 8. Demande de M. Laffargue Négociants
- 9. Erarany au cimetière,
- 10. Mutilés et Invalides du Travail
- 11. Espe local & taxes/ordures ménagères
- 12. Chemins vicinaux
- 13. Caisse des Ecoles
- 14. Subvention à l'U. S. N. & Matériel scolaire
- 15. Demandes d'assistance

Droits de place 1948

M. M. Bouché et B. Cau. Cécille Adjointe font un compte rendu des démarches effectués auprès de la Municipalité de Saint. Gaudens en vue d'un accord sur les nouveaux tarifs à appliquer pour les droits de place, à partir du 1^{er} Janvier 1948.

Seule la Commission des marchés s'était occupée de la question, qui devait passer devant le Conseil Municipal au début de Décembre.

En conclusion de cet exposé, les Membres présents décident de faire confiance à notre Commission des marchés. Elle se réunira lundi, 1^{er} Décembre, pour élaborer les tarifs et communiquer pour entente, dès que possible, à la Municipalité de St. Gaudens. Il y a tout lieu de penser qu'elle se fera et que l'adjudication pourra avoir lieu consécutivement à St. Gaudens et à Montrigean, au début de la deuxième quinzaine de Décembre.

Il est décidé qu'un article supplémentaire serait porté au Cahier des Charges indiquant que "par dérogation, la Ville se réserve la petite Halle, les Lunds de Pâques et de Pentecôte, pour y organiser des bals. Il sera accordé au fermier 5% sur la recette nette des bals en question, mais il sera chargé d'encaisser les entrées sous le contrôle d'un Membre ou de plusieurs membres de la Commission municipale des fêtes :

Il est convenu que, pendant les gros marchés d'hiver, les oies vivantes seront parquées tout le long du mur de l'Eglise, place Lafayette.

Comme suite à la décision prise à la dernière séance en ce qui concerne la récupération et le dépôt des pierres provenant de la démolition des filiers au terrain Ané, rue des Tyrincois, il est précisé que les pierres du pontout de la Halle resteront en place et que le sol de celle-ci sera remis en état.

Cette question donne lieu à un vote: Pour 12 Contre 7 et 1 abstention.

Il est, en outre, entendu qu'un appel d'offres sera fait par voie de presse dès que la Commission des travaux qui doit se réunir lundi 1^{er} Décembre aura fixé la date de convocation des entrepreneurs du bâtiment.

L'entrepreneur chargé de ce travail devra contracter un engagement écrit avec la Ville stipifiant, en particulier, qu'il est assuré conformément aux règlements en vigueur pour les accidents du travail pour son personnel et pour la responsabilité civile et les dommages qui pourraient être causés aux tiers. ... Il devra justifier de son inscription au Régistre du Commerce.

Le conseil municipal en autorisant la réduction de quinze jours des délais de publicité de Gaudens le 9.12.1947 de 1^{er} préfet.
Il a approuvé à résorver que le tarif d'occ. dont pas cent fr 1939 multipliés par le coefficient H.
Montoussé, le 20 Décembre 1947.

Halle à la volaille

Vieilles Halles

Un et approuvé en autorisant à titre exceptionnel la réduction à 15j. des délais de publicité.
St Gaudens, le 1^{er} Dec. 1947
Signé: le 1^{er} préfet: Illesille

aux différentes caisses de Sécurité Sociale, d'Allocations familiales, de congés payés... Les Artisans devront être inscrits au Régistre des Métiers.

Exécution des œuvres.

Il est constaté, une fois de plus, que l'Entrepreneur chargé de ce service le fait mal et irrégulièrement... En conséquence, la Municipalité décide de le faire assurer elle-même et dès que possible.

Vu et approuvé le 31.3.1948

Le 11.4.48: illisible

Revue: approuvé le 9.4.1948

Elle envisage l'achat d'un camion benne de 2 à 3 tonnes, de préférence neuf... De plus, M. le Maire doit se mettre en rapport avec le propriétaire du terrain en bordure de la route des Fourneilles, au bord de Lavet, en face du petit chemin allant de cette route à la bordure de Floch... Ce terrain, distant d'environ 1 kilomètre de la ville, conviendrait bien comme terrain pour l'égout des œuvres.

Station de pompage

La Commission des eaux s'est rendue dernièrement à la station de pompage. Après examen des lieux et un entretien avec le Meunier, il est convenu que, dès que possible, il sera procédé à la réparation de la vanne placée sur le canal annexe... M. le Maire se charge de trouver la crémaillère nécessaire pour faire ce travail... Le deuxième canal s'obstruant à chaque crue, par suite de dépôts de sable devant les vannes, le Conseil décide de demander au pompiste d'ouvrir les vannes toutes les fois où le niveau de l'eau s'élèvera.

M. Théodore Duran, électricien, sera chargé de la vérification et de l'entretien régulier du matériel et de l'installation électrique de l'usine élévatrice.

Moulin de Mazères

Il est à nouveau question de la vente par la Commune du Moulin de Mazères... Une offre avait déjà faite par les Ponts et Chaussées il y a deux ans environ... La Municipalité précédente n'avait pas estimé devoir y donner suite, l'offre lui paraissant insuffisante... Cependant les Membres présents accepteraient de traiter avec les Ponts et Chaussées, si une nouvelle proposition atteignait le chiffre de 50 à 60000 francs.

L'immeuble situé en face du moulin, de l'autre côté de la route départementale ne sera vendu que plus tard, la Municipalité estimant que la démolition du moulin et l'élargissement de la route, lui donneraient une plus-value certaine.

Lettre Laffargue

Le Administrateur demande à la Ville de prendre à sa charge la moitié des frais de cimentage de la rigole et du trottoir de l'immeuble occupé par lui, rue St. Barthélémy... Sous ne pas créer de précédent, il est décidé que la Ville prendrait à sa charge, ainsi qu'elle l'a déjà fait pour d'autres, les frais de la rigole.

Cimetière

Les demandes de concessions à perpétuité sont de plus en plus nombreuses. Il reste très peu de terrain libre à la vente... Aussi le Président estime qu'il faudrait faire procéder, sans tarder, au choix de nouveaux emplacements d'après le plan déjà établi... M. Riquet, compétent en la matière, se rendrait sur place avec M. le Maire pour faire le piquetage.

Mutilés du travail

Le Président donne lecture d'une lettre du Secrétaire de la Section locale des Mutilés et Invalides du Travail demandant à la Municipalité d'envisager pour 1948, le vote d'une subvention supérieure à celle plus qu'octroyée (100%)

Listes électorales

accordés jusqu'en 1947.

Les Membres présents sont unanimes à constater que les Invalides du Travail ont droit à toute la sollicitude des Pouvoirs Publics et décide d'accorder, pour l'année 1948, une subvention de 500 francs.

Il est procédé à la nomination

- 1° d'un Délégué pour la commission chargée des opérations préliminaires,
- 2° de deux Délégués, pour compléter avec le précédent, la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription ou de radiation.

Sont désignés pour faire partie de ces commissions:

Pour la première : M. Henri Saint-Paul

Pour la deuxième : M. M. J. Dufor et Barthe J.

Taxes locales

D. n° de 211147 homologué M. M. le
Préfet le 26.12.1947 (Taxes 1.50%)

La Municipalité a besoin, pour faire face à des dépenses importantes de relever le taux de la taxe locale de 1% à 1,50% et de créer une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Les formalités seront faites auprès de l'Autorité Supérieure pour la taxe locale. Quant à la taxe sur les poubelles, le montant en sera fixé par la Commission des Finances qui en référera au C. M. lors d'une prochaine séance.

Chemins vicinaux

Sur la demande de M. Verdier, Conseiller, les Membres présents sont d'accord de faire élaguer les haies et curer les fossés du chemin conduisant de la Route Nationale 117 au quartier de Sandefrède. M. Doubille, chargé du service, s'occupera de faire exécuter ce travail, par priorité.

Caisse des écoles

Comme suite aux renseignements fournis au début de la séance par M. le Percepteur sur la situation financière de la commune, de la Caisse des Écoles, du Bureau de Bienfaisance, il ressort que les fonds disponibles de la "Caisse des Écoles" s'élèvent à environ 35000 francs. Le Comité de cette Caisse existe depuis de nombreuses années mais du fait de la guerre il n'a pas fonctionné et il y aurait lieu de le reconstituer.

M. Dufor, Adjoint, Directeur de l'école, propose de faire une démarche personnelle auprès de Madame Duran, Institutrice en retraite, parfaitement qualifiée pour faire partie de ce Comité et lui demander d'en accepter la Présidence.

L'Assemblée est de cet avis, il s'agit d'assurer rapidement le fonctionnement de cet organisme.

C'est l'occasion pour M. Cau. Béville de faire observer qu'il conviendrait de prévoir au prochain budget des crédits importants en vue de l'exécution de travaux urgents et nécessaires. Les taxes nouvelles, dont il vient d'être question seront destinées à cela. Elles permettront d'établir un budget normal sans augmentation trop sensible des charges (centimes additionnels nouveaux) pesés sur les contribuables.

Eclairage public

Dès qu'il sera possible de se procurer une certaine quantité d'ampoules électriques de 100 W minimum, article très rare depuis plusieurs mois, l'on procédera à leur mise en place. -- Des ordres seront donnés à la Société pour réinstaller la ligne démolie qui donne l'éclairage à l'entrée de l'usine Soles...

Union sportive Montjeanaise

La répartition des crédits affectés pour 1947 aux "Associations sportives" est fixée comme suit :
Crédits votés: 21000*
Ch. 18 Ch. 8 B. P

Le 12.12.1947
Qui: le 1er 11616

En outre, une subvention supplémentaire de 30.500* est votée en faveur de l'U. S. M. -- les crédits sont prélevés sur les fonds libres de l'exercice 1947.

Écoles

M. L. Lefort, Directeur du C. C. Réjoints propose à ses collègues d'entreprendre le remplacement du matériel scolaire en particulier des tables, certains existants depuis plus de 40 ans. -- L'Assemblée est unanime à accepter le principe de la modernisation de ce matériel et lui demande de lui soumettre ultérieurement des propositions après s'être documenté auprès de fournisseurs spécialisés.

Gaz de St Marcet

Il avait été convenu, à la dernière séance, d'intervenir auprès de l'Électricité de France pour obtenir le prolongement des canalisations de gaz jusqu'aux emplacements des anciens réverbères de la ville. -- M. L. Lefort fera la démarche ou en fera à ce sujet.

Lettre à M. Raveau

Monsieur A. Lagaille, marchand forain, représentant local du Syndicat des Forains doit nous faire connaître le montant de la somme totale versée à la Caisse départementale de ce organisme pour les droits de place acquittés par ses collègues pour la période du 1er janvier au 30 Décembre 1947. -- Dès que nous connaîtrons ce chiffre, il y aura lieu d'écrire à M. Raveau, concessionnaire actuel des places, pour lui offrir un arrangement amiable pour résoudre le litige en discussion. -- D'après les renseignements recueillis, on pourrait lui accorder, plus tard de tout compte, la somme de 25000 francs environ.

Assistance

La séance publique étant terminée, le Conseil, en comité secret examine trois demandes d'assistance :
Assistance aux malades tuberculeux formulée par Gérard Lagard pour sa fille Liliane, âgée de 3 ans.
A. M. G. émanant de F. Blodan pour sa fille Raymond, âgée de 19 ans, qui a dû subir une intervention chirurgicale à l'hôpital St. Gaudens: Accordée en 3e catégorie.
Assistance aux Femmes en couche: Boris Antoinette, fille mariée, sans ressources, accordée.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like 'Lefort', 'Blodan', 'Lagaille', 'Raveau', 'Liliane', 'Raymond', 'Antoinette', and 'Boris']